

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2012-0234/PR/SEJS portant création d'un comité National d'organisation de l'IHF Challenge Trophée féminin et masculin de handball de la zone 5A.

n° 2012-0234/PR/SEJS

Ministère SECRETARIAT D'ETAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS	Date de publication 9 avril 2012
Numéro JO n° 7 du 15/04/2012	Date du numéro 15 avril 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 4 septembre 1992

VU Le Décret n°066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des Membres du gouvernement de la République de Djibouti et fixant leurs attributions

VU La Loi n°177/AN/07/5ème Ldu 22 avril 2007 portant organisation du Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme. **VU** Le Décret n°178/AN/07/MJSLT du 03 mai 2007 portant organisation du sports de haut niveau

VU L'Arrêté n°83/0925/PR/MJSAC portant règlement des Compétitions Internationales

SUR Proposition du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est créé, par cet arrêté, un Comité National d'Organisation de l'IHF Challenge Trophée Féminin et Masculin de Handball de la zone 5A. Ce tournoi régional, qui se déroulera du 6 au 13 avril 2012 à Djibouti, regroupe les filles et garçons, moins de 20 ans, de l'Éthiopie, la Somalie, le Soudan et Djibouti.

Article 2

Le Comité National d'Organisation de l'IHF Challenge Trophée 2012 de la zone 5A est présidé par le Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports. Il est composé comme suit : Premier Vice Président

- Gohar Hamadou Abaide, Secrétaire Général au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports
- Deuxième Vice Président

- Ramzi Fouad Salem, Président de la Fédération Djiboutienne de Handball COMMISSION SECRETARIAT Président
- Chirdon Kaireh, Directeur Administratif et Financier du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports Vice Président
- Saad Hassan Aden, Secrétaire Général de la Fédération Djiboutienne de Handball Membre
- Fatouma Yacin, secrétaire du Secrétariat Général au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports– Said Ibrahim Said, membre FDH COMMISSION SPONSORING ET RECHERCHE DE FINANCEMENT Président : Fatouma Garad, Directrice Administrative de la Fédération Djiboutienne de Handball Membres : Abdourahman Youssouf, membre FDH Ikram Ali, membre FDH COMMISSION TRESORERIE Président : Ismail Osman Farah, Président de la Commune Ras-Dika et Trésorier de la Fédération Djiboutienne de Handball Vice Président
- Ali Adabo Kako, Comptable/SEJS Membres
- Fowzi Fouad, responsable Colas– Mahdi Ismail, trésor national COMMISSION DE L'ACCUEIL ET DU PROTOCOLE Président : Aslie Mahmoud Directrice des régions au Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports Membres : Abchir Ali Hassan, Direction des Sports/SEJS COMMISSION SECURITE Président : -Wahib Hamadou, Directeur de la Jeunesse et des CDC au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports Membres : -Mohamed Ali Farah, SEJS/ Directions des sports– Korecha Ali, Direction de la Jeunesse et des CDC/S.E.J.S. COMMISSION SANTE Président
- Houssein Yonis, Ministère de la Santé Membres
- Un représentant du Ministère de la Santé– SMUR COMMISSION HÉBERGEMENT/RESTAURATION Président : Ahmed Mohamed Taher de la Fédération Djiboutienne de Handball 1er Vice Président : Fanasara Andriano/ chef de section sport fédéral Direction des sports/ SEJS Membres
- Moustapha Omar, LIC– Zakaria Mohamed, membre FDH– Mohamed Ismael SEJS/– Deka Youssouf, Direction des Sports COMMISSION TECHNIQUE Président : Mohamed Ahmed Farah/Directeur des Sports au secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports Vice Président : Rami Mohamed, Directeur Technique National Membres
- Hassan Houmed Saïdo/Chef de service/Direction Des Sports/SEJS– Farhiya Ibrahim, Direction des Sports/SEJS– Hasna Abdallah, Entraîneur National– Mohamed Gaffar, Entraîneur National– Nizar Moustapha, Entraîneur National– Pierre Mangacha, Préparateur Physique COMMISSION MEDIAS/COMMUNICATION Président : Haroun Abdillahi /Directeur de la planification, des projets, de la Communication et de l'informatique/S.E.J.S. Vice Président : Mohamed Abdillahi, RTD Membres
- Un représentant de la Nation– Un représentant d'Al Quarn– Un représentant de l'ADI

Article 3

Les responsables de chaque commission peuvent ne s'adjoindre toute personne susceptible de leur apporter sa collaboration.

Article 4

Compte tenu de l'importance que revêt l'événement, les membres du Comité accorderont la priorité voulue à sa préparation.

Article 5

Les dépenses seront liquidées sous forme de chèques bancaires cosignés par le Président et le Trésorier de la Fédération.

Article 6

Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement Pour Ampliation Conforme Le Secrétaire Général du Gouvernement*

MOHAMED HASSAN ABDILLAHI